

Table des matières

Préface.....	7
Remerciements.....	11
Principales abréviations.....	15
Introduction générale.....	17

Partie I

IDENTIFIER LES *LOIS SYMBOLIQUES*

Titre I

LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES *LOIS SYMBOLIQUES*

Chapitre I. Le critère négatif d'identification	41
Section 1. Définir la normativité juridique.....	44
I. Une définition classique peu adéquate.....	44
A. La conception classique.....	45
B. Une conception critiquable.....	53
II. Une définition fonctionnelle de la normativité juridique.....	63
A. Fournir un modèle.....	63
B. L'aptitude de l'énoncé à servir de référence, indice de la normativité juridique.....	67
Section 2. Les conditions de la (bonne) normativité juridique.....	73
I. Les conditions relatives au modèle normatif.....	74
A. Les exigences de légistique formelle.....	74
B. Les exigences de légistique matérielle.....	79
II. La condition de l'effectivité.....	83
Conclusion du chapitre I.....	87
Chapitre II. Le critère positif d'identification	89
Section 1. Définir la fonction symbolique.....	91
I. La fonction symbolique de la loi, vecteur de communication.....	92
A. Le discours de la loi.....	92
B. L'effet de normalisation.....	96
II. La fonction symbolique de la loi, objet de communication.....	98
A. La finalité politique.....	99
B. La finalité médiatique.....	104
Section 2. L'exercice de la fonction symbolique.....	108
I. Le message exprimé.....	109
A. Une parole morale.....	110
B. Une parole sociale.....	113

II. L'expression du message.....	115
A. Un langage didactique.....	116
B. Un langage « humanitaire ».....	121
Conclusion du chapitre II.....	126
Conclusion du titre I.....	127

Titre II

LA MISE EN ŒUVRE DES CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES LOIS SYMBOLIQUES

Chapitre I. Les manifestations des lois symboliques.....	131
Section 1. Les manifestations des lois symboliques par un défaut formel.....	132
I. L'imprécision manifeste de la loi.....	133
A. Les notions indéterminées dans la loi.....	134
B. Les formulations indéterminées dans la loi.....	141
II. La précision inadéquate de la loi.....	147
A. La précision maladroite de la loi.....	147
B. La loi illisible.....	151
Section 2. Les manifestations des lois symboliques par un défaut matériel.....	156
I. L'incohérence de la loi ignorant la réalité.....	157
A. Le mépris d'une pensée pragmatique.....	158
B. Le mépris d'une pensée économique.....	163
II. L'incohérence de la loi menteuse.....	172
A. Le faux-semblant.....	172
B. Le double discours.....	174
Conclusion du chapitre 1.....	178
Chapitre II. Les lois symboliques, une catégorie juridique ?.....	181
Section 1. Le degré d'ineffectivité : un critère pertinent mais limité pour fonder la catégorie des lois symboliques.....	184
I. La mesure de l'ineffectivité instrumentale des lois symboliques.....	186
A. L'impossible mesure quantitative de l'ineffectivité instrumentale.....	186
B. La mesure qualitative de l'ineffectivité instrumentale.....	188
II. La mesure de l'effectivité symbolique des lois symboliques.....	192
A. Une effectivité symbolique impossible à mesurer.....	193
B. Une effectivité symbolique potentiellement réalisable.....	197
Section 2. La cause de l'ineffectivité : le critère approprié pour fonder la catégorie des lois symboliques.....	200
I. Les causes d'ineffectivité ne déterminant pas le caractère symbolique d'une loi.....	201
A. L'application par le juge ordinaire.....	201
B. Le temps.....	204
II. La cause déterminant le caractère symbolique de la loi.....	205
A. Une responsabilité partagée.....	206
B. Une responsabilité consciente ?.....	210
Conclusion du chapitre II.....	213
Conclusion du titre II.....	215
Conclusion de la partie I.....	217

Partie II
TRAITER LES *LOIS SYMBOLIQUES*

Titre I
L'ENSEIGNEMENT À TIRER DES *LOIS SYMBOLIQUES*

Chapitre I. Les <i>lois symboliques</i>, signe d'une mutation de la production législative	223
Section 1. Les figures de la mutation	225
I. La fragmentation du processus d'édiction de la loi	226
A. Le morcellement des lieux de parole normative	227
B. La multiplication des accès aux groupes de pression	235
II. L'accélération du temps de l'édiction législative	243
A. Le règne de l'urgence	244
B. Le règne du provisoire	249
Section 2. Les conséquences de la mutation	251
I. Le paradoxe de la production législative	251
A. Le paradoxe observé sous un angle pratique	252
B. Le paradoxe observé sous un angle philosophique	255
II. L'affaiblissement de la légitimité étatique et démocratique	256
A. Le déficit de légitimité de l'État	257
B. Le déficit de légitimité démocratique de la règle de droit	258
Conclusion du chapitre I	262
Chapitre II. Les <i>lois symboliques</i>, signe d'une mutation du droit de la propriété littéraire et artistique	265
Section 1. Les figures de la mutation	267
I. L'infléchissement du droit exclusif	268
A. Autoriser et interdire	269
B. Percevoir une rémunération	275
II. L'infléchissement de la défense du droit exclusif sur Internet	279
A. L'existence de sanctions autonomes	280
B. Une répression indolore	281
Section 2. Les conséquences de la mutation sur le droit de la propriété littéraire et artistique	283
I. La crise de l'intelligibilité de la matière	284
A. Une crise d'identité	285
B. Une crise de fonction	291
II. La crise de la légitimité de la matière	295
A. Les conditions de la légitimité	296
B. La réaffirmation du fondement du droit de la propriété littéraire et artistique	299
Conclusion du chapitre II	303
Conclusion du titre I	305

Titre II	
LE SORT À RÉSERVER AUX <i>LOIS SYMBOLIQUES</i>	
Chapitre I. La correction des <i>lois symboliques</i>	309
Section 1. La correction par l'action du législateur	310
I. Existe-t-il une obligation de corriger la loi ?	310
A. Le contrôle de l'application des lois	310
B. L'évaluation rétrospective des effets de la loi	312
II. Les conditions de la correction de la loi	315
A. Les moyens de correction de la loi	315
B. Les dangers de la correction de la loi	318
Section 2. La « correction » par l'action du juge	320
I. La « correction » par une juridiction nationale	321
A. L'inefficacité de la « correction » par le Conseil constitutionnel	321
B. L'efficacité relative de la « correction » par le juge judiciaire	324
II. La « correction » par une juridiction supranationale	329
A. La « correction » par la Cour de justice de l'Union européenne	329
B. La « correction » par la Cour européenne des droits de l'homme	331
Conclusion du chapitre I	333
Chapitre II. La prévention des <i>lois symboliques</i>	335
Section 1. Éléments essentiels à la confection de la loi	336
I. Légiférer : un acte de méthode	336
A. La circonstance	337
B. La manière	341
II. Légiférer : un acte de responsabilité morale	351
A. La prudence du législateur	352
B. La sagesse, le courage et la clairvoyance du législateur	353
Section 2. Propositions concrètes pour la confection de la loi	361
I. L'« offre de loi »	362
II. Un groupement d'intérêt public rattaché au ministère de la Culture	364
Conclusion du chapitre II	365
Conclusion du titre II	367
Conclusion de la partie II	369
Conclusion générale	371
Bibliographie	377
Index	417